

SCOT De Gascogne

De: Pierre Barbian <pierre.barbian@cc-tenareze.fr>
Envoyé: lundi 29 août 2022 11:41
À: SCOT De Gascogne
Objet: enquête publique
Pièces jointes: contribution CC Ténarèze EP SCOT.pdf

Madame,

Pour faire suite à votre appel de ce jour, je vous transmets la contribution de la Communauté de communes de la Ténarèze déposée ce jour sur le registre numérique de l'enquête publique du SCOT.

Bien cordialement.

Pierre BARBIAN

Directeur de l'urbanisme
et de l'habitat

Communauté de communes de la Ténarèze

Quai Laboupillère - 32100 CONDOM

Tél : 05 62 28 73 53

Port : 06 89 20 14 60

<http://cc-tenareze.fr>

Communauté de communes de la Ténarèze



Les informations contenues dans ce courrier électronique sont confidentielles. Elles sont couvertes et protégées par le secret professionnel. En tout état de cause, elles ne sont destinées qu'à la personne ou administration dont le nom est mentionné ci-dessus. Vous n'êtes pas autorisé, sous peine de poursuites à en prendre des copies, les divulguer ou les diffuser. Si vous n'êtes pas le bon destinataire, merci d'en avertir l'expéditeur et de détruire définitivement ce message ainsi que les pièces jointes.

Monsieur Maurice Boison

A

Monsieur le Président de la Commission
d'enquête

Le Président,



Réf : PB/2022/222

Dossier suivi par Pierre Barbian (Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat)

Pierre.barbian@cc-tenareze.fr

Courrier déposé sur le registre électronique

A Condom, le 25 août 2022

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique relative au projet arrêté
du SCOT de Gascogne

Monsieur le Président de la Commission d'enquête,

Je fais suite à notre rencontre lors de votre permanence du 18/08/2022 au siège de la Communauté de communes de la Ténarèze (CCT), en présence de Monsieur Nicolas Méliet – Maire de Lagraulet-du-Gers et de Monsieur Philippe Bret – Vice-Président de la CCT et Vice-Président du Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet arrêté du SCOT de Gascogne.

Je souhaite que le présent courrier et son annexe soient pris en compte au titre des observations du public et consignés dans le registre de l'enquête publique.

Par courrier en date du 18 juillet 2022, la Communauté de communes de la Ténarèze a formulé un avis favorable avec réserve sur le projet de SCOT arrêté.

Pour toutes les raisons largement argumentées dans cet avis, joint à la présente, je souhaite réitérer la volonté de la Communauté de communes de la Ténarèze de voir la commune de Lagraulet-du-Gers identifiée au projet du SCOT qui sera approuvé en une polarité de niveau 4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission d'enquête, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Maire de la Communauté de
communes de la Ténarèze



Maurice Boison

Monsieur Maurice BOISON
Président de la Communauté de
commune de la Ténarèze

A

Monsieur Hervé LEFEBVRE
Président
Syndicat Mixte du SCOT de Gascogne
Z.I. Engachies
11 rue Marcel Luquet
32000 AUCH

Le Président,

COPIE

Réf : PB/2022/149

Dossier suivi par Pierre BARBIAN –
Directeur de l'urbanisme et de l'habitat

LR/AR

A Condom, le 18 juillet 2022

Objet : SCoT – Avis sur le projet arrêté

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 avril 2022, vous m'avez sollicité pour émettre un avis sur le projet de SCoT arrêté le 12 avril 2002.

La Communauté de communes de la Ténarèze a collaboré à l'élaboration du SCoT et se réjouit de voir l'aboutissement de cette longue procédure qui permettra au territoire de se doter d'un document de planification dont l'ambition est de mettre en place un développement cohérent, solidaire et innovant.

Si le projet arrêté, de manière globale, n'appelle pas de remarques de notre part, nous souhaitons, comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, que l'armature territoriale prévue par le SCoT pour la Ténarèze soit modifiée.

Comme il est rappelé dans le rapport de présentation (Tome 3 – Justification des choix), la Communauté de communes de la Ténarèze et la commune de Lagravelle-du-Gers ont, conjointement, demandé que la commune de Lagravelle-du-Gers soit reclassée en polarité de catégorie 4 dans le projet du SCoT.

Lors de votre visite sur place, vous avez pu apprécier la nature des équipements, services déployés sur cette commune et le développement innovant qu'elle offre au territoire.

Les élus de la Lagravelle-du-Gers portent un projet global basé sur la qualité de vie, une alimentation saine et durable, la mixité intergénérationnelle et des services proposés à la population qui font l'attractivité et le dynamisme de cette commune.

Précurseur en la matière, la commune a été labellisée « territoire bio engagé ». La cantine scolaire propose à ses enfants une cuisine, 100 % bio (labélisée Ecocert en cuisine, mention excellence depuis 3 années), confectionnée sur place, en grande partie à base de légumes produits par la ferme communale.

En complément des serres de production et du verger, un projet de **légumerie de rayonnement intercommunal** est à l'étude sur le site de la **ferme communale**.

L'accès à la cantine est également ouvert aux habitants, notamment les résidents des **logements sociaux destinés aux personnes âgées** construits ces dernières années en continuité immédiate du village.

La commune a, par ailleurs, investi pour réaliser des gîtes communaux en plein cœur du village, notamment en aménageant l'ancien château d'eau en hébergement touristique insolite dont le succès se confirme d'année en année. Grâce à ces aménagements, la commune reçoit une quinzaine de séminaires de formation (hydroponie et business développeur dans le sport professionnel).

En 2019, la commune a inauguré un naturopôle regroupant plusieurs professionnels de santé dont des infirmières et dernièrement un médecin généraliste.

En 2021, un bar/restaurant communal a ouvert ses portes, toujours en centre-bourg, venant ainsi compléter l'offre de services sur la commune qui comprenait déjà un distributeur de pain cuit sur place dans la cuisine de la cantine, un « drive » de produits locaux remplacé par un marché de plein air les samedis de l'été, une épicerie ambulante de produits frais et locaux, et des ventes directes de producteurs (viande bovine, maraichage plein champs et hydroponie).

Enfin, la commune de Lagraulet-du-Gers a acquis en 2019, avec le concours de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, le foncier de l'ancien centre de vacances Azureva. Ce site, actuellement en friche, d'une superficie d'environ 17 ha fait l'objet d'études portant sur la réalisation d'équipements mixtes pouvant regrouper des logements, des établissements de formation ou encore des logements saisonniers pour répondre aux besoins identifiés du territoire de la Ténarèze mais qui font également écho aux orientations et objectifs inscrits aujourd'hui dans le SCoT de Gascogne.

On notera également que la commune a installé en centre-bourg des stations de recharge pour les véhicules électriques référencées sur les sites de navigation.

Le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne s'est engagé dans l'élaboration du SCoT le 03 mars 2016.

Lors de ces 6 années, la commune de Lagraulet-du-Gers a connu une dynamique de développement importante, démographique d'une part mais surtout en terme de projets innovants axés sur l'alimentation saine et durable, le bien-être et les services.

Si ces projets ont pu aboutir ces dernières années, cela est le fruit de réflexions et d'études opérationnelles lancées bien en amont.

Il en est de même pour les projets à venir pour lesquels la commune de Lagraulet-du-Gers, en collaboration avec la Communauté de communes de la Ténarèze pour ceux relevant d'un rayonnement extra-communal, est en perpétuelle réflexion.

Si le SCoT a pour vocation essentielle d'inscrire le territoire dans l'avenir, une appréciation trop statistique de son état actuel, sans prendre en compte les dynamiques en cours, nous semble à maints égards réductrice et éloignée de la réalité appréciée in concreto.

La commune de Lagraulet-du-Gers dispose d'un foncier en friche d'environ 17 ha, déjà anthropisé qu'elle souhaite requalifier. Les études réalisées et en cours visent à appréhender la faisabilité de projets permettant, notamment, la valorisation des composantes environnementales, le développement des circuits-courts de la filière agro-alimentaire, l'offre de formation et d'hébergements pour les travailleurs saisonniers et, ainsi, l'attractivité du territoire et la création d'emplois.

C'est pourquoi, au vu des services proposés et des projets à venir de rayonnement extra-communaux, la commune de Lagraulet-du-Gers relève à l'évidence d'une polarité de niveau 4 au regard des critères édictés par le SCoT.

Au risque d'être redondant, la dynamique de Lagraulet-du-Gers s'inscrit pleinement dans les objectifs du SCoT, en particulier en matière d'innovation sur les nécessaires évolutions en matière d'habiter, de produire et de préserver environnement et qualité de vie.

Ainsi, une polarité de niveau 4 non seulement correspondrait, à ce jour, à l'essor entrepris depuis plusieurs années, et qui objectivement montre ses fruits remarquables, mais accorderait aussi un gage de pérennité à destination de l'ensemble des acteurs en présence, actuels et futurs.

Il me semble fondamental de souligner que cette dynamique ne s'inscrit aucunement dans une logique concurrentielle avec les communes avoisinantes (Montréal et Gondrin en niveau 3, Cazeneuve et Lauraët en niveau 5). Pour le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze, Lagraulet-du-Gers est, depuis vingt ans, un terrain d'expérimentation riche et fécond, comme vous avez pu l'observer (Lotissement de l'Argenté, Ferme communale et cantine bio, logements sociaux, logements adaptés pour les personnes âgées, logements pour saisonniers, ...).

Nous pensons, au vu des projets engagés ces dernières années et qui ont reçu l'agrément de différents partenaires (EPF Occitanie, PETR Armagnac dans le cadre du Plan alimentation territoriale), qu'un classement en niveau 5 pourrait complexifier les projets engagés (projets autour de la ferme communale : légumerie, transformation et distribution...), projets autour du site d'Azureva (formation, hébergements, loisirs...) et Appel à Manifestation d'intérêt "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" au niveau national en partenariat avec la Communauté de communes de la Ténarèze.

Pour ces raisons, la Communauté de communes de la Ténarèze émet un avis favorable sous la réserve expresse du classement en catégorie 4 de la commune de Lagraulet-du-Gers dans le projet de SCoT qui sera approuvé.

Comme nous l'avons évoqué lors de votre visite du 11 mars 2022, nous réitérerons cet avis dans le cadre de l'enquête publique en souhaitant vivement qu'il soit pris en considération afin de rendre au compte au mieux de la réalité et de la vitalité de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Président de la
Communauté de communes
de la Ténarèze

